

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de RUFFIEUX
Département de la Savoie

Arrondissement de Chambéry

République Française

DCM 2026-03-04

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 14
Conseillers présents : 12
Conseillers absents : 02
Procurations : 00
Votants : 12

L'an deux mille vingt-six et le trois mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de RUFFIEUX, régulièrement convoqué le 23 février 2026 s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier ROGNARD, Maire.

Étaient présents : Madeline ABRY, Fabienne CAGNON, Ghislain FIORA, Isabelle GAUCHER, Christian GRUFFAT, Emilie GUILLORY, Patrick L'HOSPITAL, Véronique MAURICE-RÉMONDAT, Christiane MOUCHET, Pierre Yves PASQUALI et Patrick SALA.

Absents : Nicolas BURDET et Stéphanie QUINSON.

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Fabienne CAGNON

Virements de crédits N°02 - Décision de l'ordonnateur

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée lui a accordé, comme le prévoit la nomenclature comptable M57, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre. Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable.

L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance. Il est donc donné communication de la décision de virement de crédit N°02 prise le 11 décembre 2025.

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
2031 (20): Frais d'études	-8 000,00		0,00
2152 (21) : Installation de voirie	8 000,00		0,00
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Fabienne CAGNON

Le Maire,
Olivier ROGNARD

